

Programme d'accompagnement

à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Document remis au candidat
Version Juillet 2026

JE CONSTRUIS MON AVENIR — JCMA
www.jcma-formation.fr

Sommaire

1. Présentation de l'accompagnement VAE
2. Fiche d'identité de la prestation
3. Objectifs opérationnels
4. Déroulement détaillé de l'accompagnement
5. Méthodes pédagogiques et moyens mobilisés
6. Modalités d'évaluation
7. Organisation pratique
8. Engagements du consultant
9. Engagements du candidat
10. Accessibilité et handicap
11. Satisfaction, réclamations et amélioration continue
12. Confidentialité, déontologie et RGPD
13. Financement

1. Présentation de l'accompagnement VAE

JE CONSTRUIS MON AVENIR — JCMA

JE CONSTRUIS MON AVENIR (JCMA) est un organisme spécialisé dans l'accompagnement des candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience. JCMA intervient depuis l'analyse de faisabilité du projet jusqu'à la préparation de l'entretien devant le jury, en assurant à chaque candidat un accompagnement individualisé, structuré et conforme aux exigences réglementaires de la VAE.

L'organisme est certifié Qualiopi au titre des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, ce qui garantit la qualité de son processus d'accompagnement.

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif prévu par le Code du travail qui permet à toute personne, quel que soit son âge, son statut ou son niveau d'études, de faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle, bénévole ou associative, en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La démarche VAE se déroule via la plateforme France VAE et donne lieu à la constitution d'un dossier de validation, puis à un entretien devant un jury désigné par l'organisme certificateur, seul habilité à prononcer la validation.

Finalité de l'accompagnement

L'accompagnement proposé par JCMA vise à sécuriser l'ensemble du parcours du candidat : analyser la faisabilité de son projet, l'aider à formaliser son expérience au regard du référentiel visé, structurer un dossier de validation clair et argumenté, puis le préparer à défendre son parcours devant le jury. Il ne se substitue en aucun cas à la décision du jury, seul compétent pour se prononcer sur la validation de la certification.

2. Fiche d'identité de la prestation

Intitulé	Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
Certification(s) visée(s)	Certifications enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Liste des certifications accompagnées disponible sur jcma-formation.fr.
Objectifs	Permettre au candidat d'analyser son parcours, d'identifier ses compétences, de constituer un dossier de validation recevable et de préparer efficacement son entretien devant le jury.
Public visé	Salariés Demandeurs d'emploi Indépendants Agents publics Bénévoles Aidants
Prérequis	Être engagé dans une démarche de VAE Justifier d'une expérience en lien avec la certification visée Disposer d'un accès à un ordinateur et à Internet Maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral Avoir créé son compte sur la plateforme France VAE
Durée	24 à 30 heures d'accompagnement individuel, réparties sur une période de 4 à 8 mois (durée adaptable selon le projet du candidat).
Modalités	Accompagnement individuel, à distance et/ou en présentiel. Rendez-vous d'une durée de 1h30 à 2h, selon un planning personnalisé.
Délais d'accès	Démarrage de l'accompagnement sous 15 jours après validation du financement et signature de la convention.
Tarifs	Sur devis, établi selon la certification préparée et le volume d'accompagnement retenu.
Modalités de financement	CPF, France Travail, OPCO, employeur (plan de développement des compétences), financement personnel. Nous contacter pour étudier les possibilités adaptées à votre situation.
Accessibilité PSH	Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter notre référent handicap afin d'étudier les adaptations possibles de l'accompagnement (voir section 10).
Contact référent handicap	ml.sablier@jcma-formation.fr referent.handicap@jcma-formation.fr Téléphone : 06.48.76.03.59

3. Objectifs opérationnels

À l'issue de l'accompagnement, le candidat sera capable de :

- Analyser son parcours professionnel, bénévole ou associatif ;
- Identifier les compétences acquises en lien avec le référentiel de la certification visée ;
- Rédiger son dossier de validation ;
- Constituer les preuves nécessaires à la démonstration de ses acquis ;
- Préparer son entretien avec le jury.

4. Déroulement détaillé de l'accompagnement

L'accompagnement est structuré en six phases successives, adaptées au rythme et au projet de chaque candidat.

Phase 1 Diagnostic et faisabilité

- Présentation de la démarche de VAE et de ses étapes ;
- Analyse du parcours d'expérience du candidat ;
- Vérification de l'adéquation entre l'expérience et le référentiel de la certification visée ;
- Élaboration d'une stratégie de validation adaptée au diplôme ou titre visé ;
- Constitution et dépôt du dossier de recevabilité auprès du certificateur ou via la plateforme France VAE.

Phase 2 Analyse du référentiel

- Présentation détaillée des référentiels d'activités et de compétences du métier visé ;
- Identification des blocs de compétences à démontrer ;
- Mise en regard de l'expérience du candidat avec les exigences du référentiel.

Phase 3 Constitution du dossier

- Structuration du plan du dossier de validation ;
- Sélection des expériences significatives au regard des compétences ciblées ;
- Organisation méthodique des pièces et preuves à joindre au dossier.

Phase 4 Formalisation des expériences

- Analyse des situations professionnelles et mise en évidence des compétences mobilisées ;
- Rédaction argumentée des expériences en lien avec le référentiel ;
- Relecture commentée et ajustements successifs du dossier.

-

Phase 5 Préparation au jury

- Simulation(s) d'entretien avec le consultant ;
- Travail sur l'argumentation orale et la posture devant le jury ;
- Anticipation des questions possibles du jury.

Phase 6 Suivi post-jury

- Accompagnement à l'analyse de la décision du jury (validation totale, partielle ou refus) ;
- En cas de validation partielle, appui à la compréhension des préconisations du jury et, si besoin, orientation vers un complément de parcours ;
- Bilan de fin d'accompagnement avec le candidat.

5. Méthodes pédagogiques et moyens mobilisés

Méthodes mobilisées

- Accompagnement individuel ;
- Entretiens personnalisés ;
- Analyse de situations professionnelles ;
- Questionnement réflexif et entretien d'explicitation ;
- Travail guidé et apports méthodologiques ;
- Relecture commentée du dossier ;
- Préparation orale à l'entretien avec le jury.

Moyens pédagogiques

- Supports numériques ;
- Référentiels RNCP ;
- Guides méthodologiques et trames de rédaction ;
- Espace documentaire et outils collaboratifs ;
- Visioconférence ;
- Échanges par courriel.

6. Modalités d'évaluation

Pendant l'accompagnement

- Diagnostic initial ;

- Analyse et évaluation continue des compétences et productions ;
- Validation progressive des étapes du dossier ;
- Relecture du dossier de validation ;
- Simulation(s) d'entretien ;
- Auto-évaluation du candidat ;
- Bilan final de l'accompagnement.

*L'évaluation certificative est réalisée exclusivement par le jury désigné par l'organisme certificateur.
JCMA ne délivre aucune certification et ne peut garantir l'issue de la décision du jury.*

7. Organisation pratique

- Accompagnement individuel, à distance et/ou en présentiel selon les besoins du candidat ;
- Rendez-vous d'une durée de 1h30 à 2h ;
- Fréquence des rendez-vous établie conjointement avec le consultant, dans le respect de la durée globale de 4 à 8 mois ;
- Planning personnalisé, adapté au projet et aux contraintes du candidat ;
- Travaux personnels attendus entre les rendez-vous (recherches documentaires, rédaction, collecte de preuves) ;
- Disponibilité du consultant tout au long du parcours, par rendez-vous et par courriel.

8. Engagements du consultant

Votre consultant s'engage à :

- Vous fournir toutes les informations relatives aux procédures de la VAE et aux différents acteurs de l'accompagnement ;
- Mettre à votre disposition les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience ;
- Vous garantir des conditions d'accueil adaptées à votre situation ;
- Assurer un accompagnement de qualité, personnalisé et conforme aux exigences de la démarche VAE ;
- Respecter des délais et une durée d'accompagnement adaptés à vos besoins et à vos contraintes ;
- Être à votre écoute tout au long de votre parcours et prendre en compte vos remarques ;
- Vous accompagner dans la recherche et la constitution de votre dossier de financement (CPF, France Travail, OPCO, employeur, etc.) ;
- Mettre à votre disposition son expertise dans les domaines de la VAE, de l'emploi et de la formation ;
- Garantir la confidentialité de l'ensemble de vos échanges, dans le respect de la charte des valeurs de JCMA ;
- En cas d'impossibilité d'assurer un rendez-vous, vous prévenir par courriel au moins 48 heures à l'avance et vous proposer une nouvelle date.

9. Engagements du candidat

En tant que candidat, vous vous engagez à :

- Être pleinement acteur de votre démarche et réaliser, dans les délais convenus, les travaux et préconisations définis avec votre consultant ;
- Faire preuve d'authenticité, de sincérité et d'implication tout au long de votre accompagnement ;

- Participer activement aux rendez-vous et fournir les documents nécessaires à l'étude de votre dossier ;
- Respecter le calendrier défini avec votre consultant et l'informer, en cas d'empêchement, au moins 48 heures à l'avance par courriel ;
- Faire preuve de réactivité, de disponibilité, de bienveillance et d'écoute à toutes les étapes de votre accompagnement VAE.

10. Accessibilité et handicap

Apprendre dans un environnement juste

Notre priorité est de permettre à chacun d'accéder à son accompagnement dans un environnement juste, accueillant et inclusif. Chaque situation est unique : nous nous engageons à étudier chaque cas afin de proposer un accompagnement adapté.

Un format digital et inclusif

Nos prestations d'accompagnement, entièrement digitalisées, sont accessibles à toute personne pouvant utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone, de manière autonome ou avec une aide.

Le rôle du référent handicap

- Écoute et personnalisation : il/elle écoute vos besoins spécifiques et propose des solutions adaptées ;
- Coordination des acteurs : il/elle coordonne les équipes commerciales, pédagogiques et d'accompagnement afin de garantir la fluidité de votre parcours et votre transition vers l'emploi.

Nous contacter

Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez obtenir des informations sur l'accessibilité de nos prestations, ou étudier une adaptation de votre parcours, contactez notre référent handicap :

- ml.sablier@jcma-formation.fr
- referent.handicap@jcma-formation.fr
- Téléphone : 06.48.76.03.59

11. Satisfaction, réclamations et amélioration continue

Recueil de la satisfaction

À l'issue du parcours, un questionnaire de satisfaction est adressé au candidat. Les résultats sont analysés par la direction et permettent d'ajuster les modalités d'accompagnement.

Traitement des réclamations

Toute réclamation peut être adressée à tout moment par courriel à ml.sablier@jcma-formation.fr ou par téléphone au 06.48.76.03.59. Elle est enregistrée dans un registre des réclamations, un accusé de réception est adressé sous 48 heures, et une réponse motivée est apportée sous 15 jours ouvrés.

Indicateurs de résultats

- Taux de satisfaction : 97 % ;
- Taux de validation : 68 % ;
- Taux d'abandon : 3 %.

Veille légale, réglementaire et métier

JCMA assure une veille portant sur l'évolution de la réglementation relative à la VAE (Code du travail, plateforme France VAE, certificateurs), l'évolution des référentiels de certification visés par les candidats, ainsi que les évolutions pédagogiques de l'accompagnement VAE. Cette veille est formalisée dans un tableau de suivi mis à jour régulièrement, précisant pour chaque évolution la source, l'exploitation réalisée et les preuves associées.

12. Confidentialité, déontologie et RGPD

Éthique

La démarche VAE repose sur le respect de principes déontologiques : respect de la personne et de son parcours, indépendance de jugement, neutralité, honnêteté dans l'analyse de la faisabilité et confidentialité des échanges. Aucune garantie de validation totale ne peut être donnée : la décision relève exclusivement du jury certificateur.

Consentement

L'accompagnement VAE est réalisé avec le consentement libre et éclairé du candidat. Celui-ci reste acteur de son dossier et responsable des contenus produits. Il peut interrompre la démarche dans le respect des conditions contractuelles applicables.

Confidentialité

Les informations et documents confiés dans le cadre de la VAE sont strictement confidentiels et traités conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles. Le dossier de validation appartient au candidat et n'est transmis qu'au certificateur, dans le cadre de la procédure officielle.

Neutralité

Le consultant adopte une posture méthodologique et objective, fondée sur l'analyse des expériences au regard du référentiel de certification. Il ne se substitue pas au candidat dans la rédaction du dossier ; l'évaluation des compétences relève exclusivement du jury.

Protection des données personnelles (RGPD)

Le traitement des données personnelles est réalisé conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données personnelles recueillies sont exclusivement utilisées dans le cadre de la gestion de l'accompagnement VAE, du suivi administratif et pédagogique, ainsi que des obligations légales et réglementaires qui en découlent. Elles sont réservées aux seules personnes habilitées à en connaître dans le cadre de leurs missions, et conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités, puis archivées ou supprimées conformément aux obligations légales applicables.

Conformément à la réglementation en vigueur, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données lorsque celui-ci est applicable. Il peut retirer son consentement à tout moment. Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable du traitement, selon les modalités indiquées dans la politique de confidentialité de l'organisme.

En cas de réclamation, la personne concernée peut saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

13. Financement

Financements possibles

Plusieurs solutions de financement peuvent être mobilisées pour couvrir le coût de l'accompagnement VAE, selon la situation du candidat :

- Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- France Travail ;
- OPCO (dans le cadre du plan de développement des compétences de l'employeur) ;
- Financement par l'employeur ;
- Financement personnel.

Nous vous invitons à prendre contact avec notre centre afin d'étudier, avec votre consultant, les possibilités de financement adaptées à votre situation.

Particularités pour les entreprises

Les modalités d'accompagnement peuvent être adaptées aux besoins des employeurs dans le cadre :

- Du plan de développement des compétences ;
- Des financements OPCO ;
- D'une organisation compatible avec l'activité professionnelle du salarié ;
- D'un suivi avec le prescripteur, lorsque le candidat en fait la demande.